

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

ST.U./88-84

Objet

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT  
RELAIS AU PROFIT DE LA  
SOCIETE BONMORT.

# Extrait du Registre des Délibérations

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE DU CONSEIL MUNICIPAL

31. AOUT 1988

APPLICATION LOI N° 2215  
du 2-3-1982  
**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT  
le DIX NEUF AOUT à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - BUSSEREAU - BENOIT -  
Mmes LAFAYE et BUCHET, Adjointe  
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU -  
Mme CENAC - M. COUNIL - Mme DE-GAYE - MM. LACOTTE - LAPERCHE - MONNARD -  
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUDOT - THOMAS, Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE CONVOCATION

12 AOUT 1988

DATE D'AFFICHAGE

12 AOUT 1988

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. BOUTET M. ROUDOT par Mme LAFAYE  
MOST par Mme BARRAUD-DUCHERON  
GEOFFROY par M. CANDAU M. RIVES par M. LAPERCHE  
Mme JEAN par Mme BUCHET  
LE GUEUT par M. LACOTTE  
Mme FONTAN par M. MONNARD  
MARCONI par M. REVOLAT

Absents : Mmes DEVIGNE et GAUDIN

M. BUSSEREAU a été élu Secrétaire

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents

22

Nombre de votants

31

UNANIMITE

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 15 Février 1988, la Ville a accepté,  
sous réserve de l'obtention des aides du Département (Fond Départemental  
d'aide à l'industrialisation et au développement économique) de  
réaliser un bâtiment relais sur un terrain de 5000 m<sup>2</sup> sis en Z.A.E.C.  
pour le compte de la Société BONMORT.

Le coût des travaux étant porté à 2.000.000 Frs hors taxes,  
il importe de délibérer à nouveau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Rapporteur,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la Ville de développer  
l'emploi sur son territoire,

DECIDE :

1°/ sous réserve de l'obtention des aides du Département (fond départemental d'aide à l'industrialisation et au développement économique) :

- a) d'accepter le principe de réalisation d'un bâtiment relais d'un coût de DEUX MILLIONS DE FRANCS Hors Taxes (2.000.000 Frs H.T.) sur un terrain sis en Z.A.E.C. pour le compte de la Société BONMORT & Cie ayant son siège social à BONNEUIL DE VERRINES. 79370 CELLES S/BELLE.
- b) de solliciter du Département les aides financières, au taux maximum, dans le cadre des opérations bâtiment-relais,
- c) d'autoriser M.le Député-Maire ou M.le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents nécessaires à la présentation du projet au Conseil Général,

2°/ de n'établir un contrat de location-vente du bâtiment que lorsque le Département aura défini le montant de la subvention permettant ainsi de définir le montant du loyer correspondant aux annuités d'emprunt, d'une part, et la vente du terrain, d'autre part.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,



Y.TAP